



Paris le 22 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face aux aléas climatiques, une souplesse règlementaire est nécessaire !

Le COVID-19 requiert l'engagement de tous pour lutter contre la propagation du virus. Les agriculteurs, en deuxième ligne dans cette mobilisation générale, assurent la mission essentielle de nourrir les populations. Cependant, ils font face à des épisodes climatiques extrêmes qui mettent en péril leur travail et nécessitent des mesures urgentes.

Des intempéries s'enchaînent depuis plusieurs mois dans les différentes régions de France :

- Des pluies de l'automne et de l'hiver qui ont empêché les semis ;
- Une sécheresse qui sévit depuis le début de l'année dans les Hauts-de-France, le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté, le Massif central, en AuRA, en Pays-de-la-Loire, le Centre, la Normandie, l'Île-de-France et qui s'ajoute aux sécheresses des années précédentes. Les stocks de fourrage sont déjà faibles, et la situation risque d'empirer, faisant peser une menace sérieuse sur les disponibilités pour l'alimentation des animaux ;
- Des épisodes de gel et de grêle en mars et avril qui ont touché la viticulture, l'arboriculture et les grandes cultures ;
- Des pluies diluviennes qui s'abattent depuis quelques jours.

Ce constat alarmant nécessite la mise en œuvre de mesures d'urgence pour permettre à l'ensemble des agriculteurs d'assurer la continuité de la production. Au premier rang de ces mesures figurent les flexibilités qui s'imposent sur la réglementation PAC à savoir :

- La possibilité d'utiliser les jachères et bandes enherbées déclarées en SIE pour l'alimentation des animaux ;
- La possibilité de déroger à la mesure de diversification des assolements lorsque les semis des cultures de printemps, n'ont pu être réalisés, le maïs restant le seul recours pour ne pas laisser les terres sans production ;
- Permettre aux agriculteurs d'obtenir la totalité de leur DPB et de leur paiement vert, lorsqu'ils ont été confrontés à des aléas qui ne leur ont pas permis de respecter certaines règles.

Aujourd'hui confronté à des cas de force majeure, le secteur agricole attend des réponses immédiates.

De façon plus structurelle, la succession des aléas climatiques et leur survenance toujours plus rapprochée impose que nous mettions en œuvre les décisions pour améliorer la résilience de la production agricole française. Une politique de prévention, de sensibilisation et d'articulation des outils de gestion des risques, une ambition réelle en matière de stockage d'eau et d'irrigation, ou encore l'innovation qui accroît la performance économique et environnementale, sont autant de chantiers qui doivent aboutir et rapidement. C'est impératif pour conserver un potentiel de production permettant de conserver une indépendance agricole dans notre pays.

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier - marion.fournier@reseaufnsea.fr - 07 60 29 56 17

JA : Gaëtan Labardin – glabardin@jeunes-agriculteurs.fr – 07 86 22 90 67